

DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)

Nombre de Conseillers  
en exercice : 23  
Présents : 21  
Votants : 23

L'an deux mil vingt, le 23 mai, le conseil municipal,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
à l'Espace Culturel du Crouzy, sous la présidence de M. Philippe JANICOT

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mai 2020  
PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON  
Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL  
Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M.  
LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX  
Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ  
Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE  
Michèle, M. EJNER Pascal et M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à Mme COQUEL Laure), Mme  
MOREAU Aurore (Pouvoir à M. JANICOT Philippe).

Secrétaire de séance : M. SAUVAGNAC Bernard

Affiché le : 27/05/2020

**5. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PARCELLES COMMUNALES POUR  
FAUCHAGE PAR DES EXPLOITANTS AGRICOLES**

M. Le Maire expose que certaines parcelles communales de taille importante nécessitent d'être fauchées régulièrement pour être entretenues convenablement. Ces dernières représentent un intérêt pour des agriculteurs car susceptibles d'être une source de fourrage. M. le Maire ayant déjà été sollicité, la Commune a la possibilité de conclure des conventions avec lesdits agriculteurs pour fauchage de ces parcelles. Cela représente l'intérêt pour la Commune d'économiser l'intervention des services des espaces verts, déjà beaucoup sollicités, sur ces parcelles.

Une convention type a donc été établie au cas où des exploitants se présenteraient. Cette dernière sera valable pour une durée d'un an.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- **d'autoriser le Maire à signer la ou les conventions de mise à disposition de parcelles communales à des exploitants agricoles pour le fauchage ;**
- **d'autoriser le Maire à signer les éventuels avenants à apporter auxdites convention.**

VOTE 23	POUR 22	CONTRE 0	ABSTENTION 1
---------	---------	----------	--------------

Fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures  
**Le Maire,**  
**Philippe JANICOT**

